



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 3 m) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission

pour examen et décision : développement

des statistiques régionales en Asie occidentale

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur le développement des statistiques régionales en Asie occidentale

Note du Secrétaire général

Conformément à une demande exprimée par la Commission de statistique à sa quarante et unième session (voir E/2010/24, chap. I.A.), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur le développement des statistiques régionales en Asie occidentale. Ce rapport fait la synthèse des difficultés rencontrées et des priorités à établir concernant les statistiques officielles dans la région en général et dans des domaines d'activité spécifiques. Le document examine par ailleurs les questions relatives à la coordination régionale, en mettant particulièrement l'accent sur la cohérence entre les données publiées par les bureaux de statistiques nationaux et celles fournies par les organisations internationales. Le paragraphe 52 propose des questions précises à examiner.

* E/CN.3/2011/1.



Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur le développement des statistiques régionales en Asie occidentale

I. Introduction

1. La Commission de statistique examine à tour de rôle le développement des statistiques dans les régions couvertes par les commissions régionales des Nations Unies. Elle a décidé, à sa quarante et unième session, d'étudier le développement des statistiques en Asie occidentale à sa quarante-deuxième session.

2. Le programme de travail régional relatif au développement des statistiques dans la région part du principe selon lequel ce sont les statistiques qui sous-tendent l'orientation des politiques. Il est dirigé par le Comité de statistique de la CESAO et exécuté par la Division de statistique de la Commission. La CESAO regroupe 14 pays¹ qui sont représentés au sein du Comité de statistique de la Commission par les chefs de leur bureau de statistique national. Créé par la résolution 179 (XVI) que la Commission a adoptée lors de sa seizième session, le Comité tient ses sessions tous les deux ans² pour y examiner les questions de stratégie et de programme. Il élit son bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur; choisis par les représentants des pays membres du Comité, les membres du Bureau sont élus à chaque session pour un mandat de deux ans. En outre, les chefs des bureaux de statistique nationaux se réunissent chaque année en février en vue d'arrêter une position régionale commune sur les grandes questions que la Commission de statistique de l'ONU est appelée à examiner et sur lesquelles elle doit se prononcer.

3. Pour favoriser le développement des statistiques, la CESAO coopère avec d'autres organisations régionales et internationales qui ont une conception différente de la façon de définir les régions. C'est pourquoi certaines activités concernent les pays arabes (22 pays, à savoir les 14 membres de la CESAO plus l'Algérie, les Comores, Djibouti, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Mauritanie, la Somalie et la Tunisie) ou la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ainsi nommée. Certains projets de coopération technique, notamment ceux qui figurent dans le Compte de l'ONU pour le développement, sont menés en coopération avec d'autres régions connaissant les mêmes problèmes statistiques du point de vue technique.

4. À l'occasion de sa neuvième session en octobre 2010, le Comité de statistique a lancé un débat visant à définir une perspective à moyen terme du développement des statistiques dans la région. Un avant-projet de la stratégie, dont la version définitive est prévue dans le courant de l'année 2011, devrait être prêt en février 2011. Certains éléments de cette stratégie sont reproduits dans le présent document.

¹ Les pays membres de la CESAO sont l'Arabie saoudite, Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, Oman, la Palestine, le Qatar, la République arabe syrienne, le Soudan et le Yémen.

² Le Comité de statistique de la CESAO a tenu sa première session en novembre 1995. Les suivantes ont eu lieu en février 1997, mars 1999, avril 2001, octobre 2002, octobre 2004, novembre 2006, octobre 2008 et octobre 2010.

II. Enjeux et priorités du développement des statistiques dans la région de l'Asie occidentale

5. Les tâches prioritaires concernant la statistique officielle dans la région sont les suivantes :

- a) Application des principales méthodes et techniques de la statistique officielle telles que celles utilisées dans la comptabilité nationale;
- b) Harmonisation des bases de données statistiques;
- c) Renforcement des capacités dans divers domaines d'activité, par exemple l'évaluation de la pauvreté et des niveaux de revenu, les estimations démographiques et les statistiques du secteur informel, le commerce des biens et des services, l'environnement, l'eau, l'énergie, l'agriculture, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le travail et l'emploi;
- d) Recherche de nouvelles méthodes pour la collecte des données, en ce qui concerne notamment les registres administratifs (y compris des critères qualitatifs pour les registres administratifs utilisés à des fins statistiques);
- e) Application de nouvelles méthodes à la diffusion et la communication des statistiques;
- f) Établissement de cadres qualitatifs nationaux pour la statistique officielle;
- g) Utilisation plus large des systèmes d'information géographiques en matière de statistique;
- h) Unification des classifications utilisées dans les bureaux de statistique nationaux de la région.

6. Les pays membres devraient faire un plus grand usage de leur coopération en matière de statistique; en particulier, la CESAO et les autres organisations actives dans la région devraient faciliter le transfert et l'échange de compétences. Une façon d'y parvenir serait d'intensifier la coopération technique avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations s'occupant de statistique pour expliquer les méthodes de travail et les mécanismes utilisés pour les organisations spécialisées dans les activités statistiques.

III. Domaines prioritaires du développement des statistiques régionales

A. Vue d'ensemble

7. Avec l'appui de la Division de statistique de la CESAO, le Comité de statistique de la Commission s'est fixé les objectifs suivants :

- a) Servir de centre de compétences et de lieu d'échanges aux pays membres de la CESAO;
- b) Promouvoir le partage des compétences entre les pays membres;

c) Recenser les priorités et les lacunes du renforcement des capacités en matière de statistique; organiser et, s'il y a lieu, coordonner les activités de renforcement des capacités en coopération avec d'autres organisations régionales et mondiales, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le MEDSTAT (programme de coopération statistique euro-méditerranéenne), la Ligue des États arabes, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et la Banque mondiale;

d) Travailler en étroite coopération avec les administrateurs des bureaux de statistique nationaux des pays membres de la CESAO dans les domaines de l'assurance de la qualité des données, l'application des classifications internationales et la mise en œuvre des recommandations;

e) Servir d'organe directeur au sous-programme 5 de la CESAO : statistiques sous-tendant l'orientation des politiques, du programme 18, Développement économique et social en Asie occidentale, du cadre stratégique pour la période 2012-2013 [voir A/65/6, (Prog.18)].

8. Les activités statistiques de la CESAO portent essentiellement sur le renforcement des capacités dans ce domaine. La résolution 287 (XXV) adoptée par la CESAO a trait au renforcement des capacités de ses pays membres dans le domaine des statistiques sous-tendant l'orientation des politiques. Aux termes de cette résolution, la CESAO s'engage à produire des indicateurs concernant la réalisation dans la région des objectifs du Millénaire pour le développement, à adopter l'ensemble des indicateurs de base des technologies de l'information et des communications du Partenariat mondial sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement, publiés par l'Union internationale des télécommunications, et à fournir les données relatives à ces indicateurs pour les utiliser dans l'élaboration, l'évaluation et la révision des politiques et plans d'action stratégiques dans les domaines prioritaires. La résolution invite les pays membres à accélérer la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 et de ses révisions afin de permettre aux décideurs d'assurer le suivi de l'évolution de l'activité économique et d'en améliorer les résultats. Par ailleurs, elle préconise l'organisation d'ateliers de formation portant sur les notions, les classifications et les normes internationales.

9. Les chapitres suivants du présent document visent à appeler l'attention de la Commission de statistique de l'ONU sur les questions particulières relatives au développement des statistiques en Asie orientale dans des domaines spécifiques choisis. Ces points reflètent essentiellement le rôle du Comité de statistique de la CESAO en tant qu'acteur principal du développement des statistiques régionales, et celui de la Division de statistique de la CESAO en tant que bureau d'exécution et de facilitateur. Ils tiennent cependant compte des activités d'autres acteurs, en particulier de ceux qui sont indiqués au paragraphe 7 c) plus haut.

B. Mise en œuvre du Système de comptabilité nationale

10. Ces dernières années, les organisations internationales ont proposé de nombreux ateliers techniques et des consultations de haut niveau pour familiariser les spécialistes de la comptabilité nationale, les utilisateurs et les décideurs avec le

Système de comptabilité nationale de 2008 et pour étudier la mise en œuvre de la stratégie adoptée par la Commission de statistique. Au niveau régional, la CESAO a apporté son appui à diverses manifestations comprenant un atelier régional sur la comptabilité nationale au Caire du 19 au 21 décembre 2006, une réunion du groupe d'experts sur le même thème, au Caire du 12 au 14 mai 2009, un séminaire sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 en Asie occidentale, à Mascate du 23 au 26 mai 2010 et un séminaire de haut niveau sur le même sujet dans les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe à Mascate le 27 mai 2010.

11. Une enquête sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale dans les pays membres de la CESAO a révélé un certain nombre d'insuffisances et d'erreurs conceptuelles dans l'établissement de la comptabilité nationale de certains pays de la région. Les principaux problèmes retenant l'attention sont les suivants :

a) La couverture incomplète de la comptabilité nationale dans la plupart des pays membres résulte, dans la plupart des cas, de la non-intégralité des comptes eux-mêmes. Ce phénomène est lié à l'existence de ménages informels mais s'étend aussi aux activités formelles qui ne sont pas adéquatement saisies par les instruments d'enquête statistique traditionnels. L'absence de registres du commerce à jour est un autre problème courant;

b) Données en volume : les estimations en prix constants de la production totale s'appuient principalement sur l'indice des prix à la consommation. Les agrégats de la dépense et du revenu en prix constants sont rarement calculés. Dans de nombreux pays, l'évaluation en prix courants accuse aussi des faiblesses. Dans certains cas, la formation brute de capital fixe n'est estimée que sous forme d'un agrégat. On procède rarement à la confrontation de diverses estimations faites;

c) Le secteur des ménages n'est pas toujours défini d'une manière appropriée à l'établissement de la séquence des comptes;

d) La Banque centrale n'est pas toujours considérée comme faisant partie de l'État;

e) Les dépenses affectées à la prospection pétrolière ne sont pas incluses dans la formation de capital, voire même dans la valeur du produit national, bien que plusieurs pays du Golfe disposent d'importantes réserves pétrolières et ont donc des activités de prospection appréciables;

f) Les recettes provenant des investissements directs étrangers qui sont réinvesties ne sont pas incluses dans les revenus des facteurs attribuables au reste du monde;

g) Le coût des services d'intermédiation financière mesuré indirectement n'est dans la plupart des cas pas imputé à l'utilisateur final;

h) Les estimations de la consommation des immobilisations corporelles comportent des lacunes qui font problème pour l'établissement des valeurs brutes et nettes.

12. Une série de mesures pourraient être prises à moyen terme pour améliorer la situation et accélérer la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008. Certaines des activités qui suivent sont intégrées au programme de travail de

la Division de statistique de la CESAO, mais d'autres sont fonction de la disponibilité de ressources financières extérieures :

a) Organisation d'évaluations ordinaires annuelles à l'aide de questionnaires sur la comptabilité nationale et les statistiques économiques connexes visant à analyser les capacités statistiques des États et à suivre les progrès réalisés;

b) Organisation de missions dans des pays choisis en vue d'une évaluation initiale des capacités statistiques des États de la région dans le domaine de la comptabilité nationale et des statistiques économiques connexes;

c) Organisation de deux ateliers de sensibilisation sous-régionaux (l'un pour les membres du Conseil de coopération du Golfe, l'autre pour les autres pays) en vue d'élaborer des cadres stratégiques nationaux, de renseigner les parties prenantes sur les objectifs du projet et de lever des fonds;

d) Organisation de cinq ateliers régionaux de formation pendant la durée du projet pour les responsables participant aux domaines d'activité couverts (trois portant sur la comptabilité nationale et deux sur les statistiques économiques connexes);

e) Organisation d'un atelier régional de formation sur la qualité de la comptabilité nationale et des statistiques économiques;

f) Organisation de trois réunions régionales du groupe d'experts sur la comptabilité nationale et les statistiques économiques connexes;

g) Fourniture d'un appui financier pour cinq bourses et voyages d'études (à raison d'une ou un par an pendant la durée du projet) sur la comptabilité nationale et les statistiques économiques en vue de partager les meilleures pratiques au niveau régional;

h) Fourniture des services des responsables de 28 missions d'assistance technique (deux pour chaque bureau de statistique nationale dans la région, chacun d'une durée de cinq jours ouvrables) sur des questions choisies dans le domaine de la comptabilité nationale et des statistiques économiques connexes.

C. Programme de comparaison internationale

13. Le projet proposé pour l'Asie occidentale a été élaboré début 2009. Cependant, les fonds nécessaires au lancement du cycle 2011 du Programme de comparaison internationale n'ayant été transférés de la Banque mondiale à la CESAO qu'en juin 2010, le secrétariat n'a pu tenir sa première réunion consacrée à ce lancement dans la région d'Asie occidentale que le 20 juillet 2010 à Beyrouth. Cette réunion de haut niveau a donné aux chefs des bureaux de statistique nationaux ou à leurs représentants l'occasion de se rencontrer et de s'informer sur les éléments nouveaux du nouveau cycle du programme et sur sa structure de gouvernance; elle leur a aussi permis de passer en revue et d'examiner le projet proposé, ainsi que d'échanger leurs vues sur l'engagement des États et les stratégies de levée de fonds qu'il suppose. Elle a par ailleurs offert aux représentants la possibilité de se mettre d'accord sur la composition et la structure du comité exécutif régional du Programme de comparaison internationale pour le cycle 2011.

14. La réunion a été suivie d'un atelier de deux jours, à Beyrouth, les 21 et 22 juillet 2010, réunissant les coordonnateurs nationaux qui ont été désignés comme coordonnateurs du Programme par chacun des pays membres participants. Cet atelier a été le point de départ de la mise en route officielle du cycle 2011 du Programme de comparaison internationale dans la région de la CESAO. Le second atelier à l'intention des coordonnateurs nationaux, qui s'est déroulé du 4 au 7 octobre à Amman, a été organisé en coopération avec l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques.

D. Autres statistiques économiques

15. Le programme de travail de la CESAO recouvre les activités liées aux statistiques du commerce et de l'industrie. Dans ces deux domaines, le travail porte à la fois sur le renforcement des capacités et sur la collecte puis la diffusion des données.

16. Dans le domaine des statistiques commerciales, la CESAO a réalisé, dans le cadre du Compte de l'ONU pour le développement, un projet relatif aux statistiques du commerce des marchandises. Les réflexions conduites récemment montrent la nécessité de s'intéresser davantage aux statistiques des échanges internationaux dans le secteur des services. À cette fin, la CESAO coopère avec l'Organisation mondiale du commerce, l'Institut de la Banque mondiale et la Ligue des États arabes. Elle publie également un bulletin annuel ayant pour thème les statistiques du commerce international et basé sur les données recueillies auprès de ses pays membres.

17. La CESAO coopère avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières dans le domaine du renforcement des capacités ainsi que dans celui de la collecte et de la diffusion des données sur les statistiques industrielles. Leur collaboration a permis aux deux entités de relancer la publication des statistiques industrielles à l'intention de 22 pays arabes.

18. Compte tenu de l'évolution ultérieure des statistiques industrielles en Asie occidentale, il convient de s'intéresser à l'échange des expériences et des compétences acquises dans l'établissement et la tenue à jour des registres statistiques des entreprises, qui constituent une base de sondage pour les enquêtes sur l'activité des entreprises et l'économie. La région tirerait également profit d'un projet visant à mettre en place des statistiques économiques à court terme qui permettraient aux pays membres de se procurer des données statistiques probantes concernant les caractéristiques saisonnières de leur économie nationale.

E. Statistiques démographiques concernant la population, les migrations et les recensements

19. Pour plusieurs raisons, les estimations démographiques font problème dans la région. Il y a d'abord les écarts entre les estimations faites au niveau national et celles publiées par l'ONU. Il y a ensuite l'absence de certaines données relatives à la population et aux chiffres de l'état civil, en particulier les taux de base. À cette fin, la CESAO et le bureau régional du Caire du Fonds des Nations Unies pour la population sont convenus d'unir leurs efforts pour renforcer les capacités des

bureaux de statistique nationaux et de leur donner ainsi les moyens de produire des données de base et des estimations démographiques.

20. Le Comité de statistique de la CESAO a créé le Groupe de travail chargé des recensements de la population et du logement à sa sixième session qui s'est tenue du 6 au 8 octobre 2004 à Beyrouth. Il lui a donné pour objectif de fournir un appui à la mise en œuvre régionale du Programme mondial de recensements de la population et des logements et de le réaliser au cours de la période 2005-2010. Le Groupe de travail a tenu six réunions ayant les objectifs suivants : i) réviser la traduction en arabe des « Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, deuxième révision », et y apporter les modifications nécessaires; ii) examiner la contribution des médias à la réalisation des recensements; iii) examiner l'organisation et la réalisation des recensements urbains; et iv) permettre aux pays membres de la CESAO de partager les réussites et les compétences pertinentes.

21. Le Groupe de travail a proposé d'élaborer un programme relatif au cycle 2020 des recensements de la population et de l'habitat qui, outre les activités de renforcement des capacités et l'échange des données d'expérience, porterait sur les tâches suivantes :

a) Élaborer un supplément régional des « Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, deuxième révision » qui prenne en compte les particularités de la région et son expérience en matière de recensements, notamment en ce qui concerne les méthodes et les techniques du recensement;

b) Mettre l'accent sur le rassemblement des documents relatifs aux recensements;

c) Analyser les données en vue de leur utilisation pour des études analytiques servant de base à l'élaboration de politiques et de programmes dans les secteurs public et privé;

d) Préparer l'étude scientifique des techniques de recensement, améliorer la qualité et diversifier les moyens de coopération entre les acteurs, et demander aux pays ayant une grande expérience dans ce domaine d'élaborer des supports pédagogiques propres à faciliter le transfert des connaissances aux autres pays membres;

e) Diversifier les techniques de diffusion des données, y compris la technologie des systèmes d'information géographique;

f) Utiliser les données relatives aux recensements pour formuler des projections démographiques;

g) Inviter des organismes internationaux s'occupant de statistique aux réunions du Groupe de travail pour le faire profiter directement de la contribution de leurs représentants.

F. Statistiques et indicateurs sociaux

22. Les activités de la CESAO dans le domaine des statistiques et des indicateurs sociaux concernent le renforcement des capacités et la collecte et la diffusion de

chiffres sur le travail, la santé, la culture, l'éducation, le logement, le budget des ménages et les jeunes.

23. Les statistiques concernant le travail, notamment, font problème. Les États membres de la CESAO devraient réaliser régulièrement des enquêtes sur la population active, avec pour objectif éventuel de publier des données tous les trois mois ou tous les mois, ce qui permettrait également de bien rendre compte des fluctuations saisonnières du marché du travail. Il serait bon de se pencher aussi sur d'autres éléments des statistiques du travail, tels que la qualité de l'emploi et le travail décent. La CESAO a tenu des ateliers de formation en coopération avec l'Organisation arabe du travail et prévoit d'organiser, avec le Bureau international du Travail, un atelier conjoint à l'intention des pays arabes, dont on peut espérer qu'il débouchera sur une coopération à plus long terme pour le renforcement durable des capacités.

G. Statistiques ventilées par sexe

24. La résolution 286 (XXV) de la CESAO traite du renforcement des moyens dont disposent ses membres pour établir des statistiques ventilées par sexe pour l'égalité des sexes et la promotion des femmes, indispensables pour la planification et l'élaboration des politiques. Dans cette résolution, la CESAO engage ses États membres à adopter l'ensemble d'indicateurs énoncés dans le Cadre arabe pour les questions et les indicateurs sexospécifiques, à établir des statistiques pouvant servir à suivre et à évaluer les politiques et les plans d'action, et à mettre en place un mécanisme en vue de rassembler, de diffuser et d'analyser des indicateurs sexospécifiques et des données démographiques ventilées par sexe. Elle engage également les États membres à élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation visant à intégrer les indicateurs sexospécifiques dans les systèmes statistiques nationaux afin de sensibiliser les producteurs et les utilisateurs de données aux questions relatives à l'égalité des sexes. Elle prie par ailleurs son secrétariat d'offrir un appui technique aux États membres au moyen de services consultatifs et d'ateliers, et de les aider à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales d'établissement de statistiques et d'élaboration des plans d'action des systèmes statistiques nationaux.

25. La CESAO a créé la première base de données statistiques arabe, appelée Arab GenInfo_09, qui a été lancée à la deuxième réunion du Groupe interinstitutions et d'experts sur les statistiques ventilées par sexe dans la région arabe, à Beyrouth, du 12 au 14 octobre 2009. Le secrétariat prévoit d'ajouter des indicateurs sur la violence à l'égard des femmes à cette base de données, afin qu'elle puisse servir d'observatoire de suivi des questions relatives à la problématique hommes-femmes dans les États membres. La CESAO a également rédigé une première version de son manuel méthodologique contenant en outre des définitions et des termes employés dans le domaine des statistiques ventilées par sexe et un glossaire arabe-anglais des termes relatifs à ces statistiques.

26. La CESAO est également chargée de veiller à ce que les spécificités culturelles de la région soient prises en compte dans les recommandations et les directives. Elle a par exemple procédé à l'adaptation du questionnaire sur la violence à l'égard des femmes, dont la version originale comportait des questions heurtant la sensibilité des populations de la région et devait donc être remaniée.

H. Statistiques et comptabilité environnementales

27. La CESAO a aidé les dirigeants à adopter les normes internationales applicables aux statistiques de l'énergie et de l'environnement. Elle a fait la promotion du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée, qui acquerra le statut de norme internationale en 2012. Elle a notamment présenté le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau à la Réunion ministérielle du Conseil de la Ligue des États arabes et en a étendu le champ d'application à l'ensemble de la région arabe (22 pays) en coopération avec la Ligue des États arabes.

28. Les ressources en eau constituant l'une des principales questions environnementales qui concernent l'Asie occidentale, il importe que la statistique officielle prenne cette priorité en compte. Les programmes de travail statistique comportent donc une section spécialement consacrée aux statistiques de l'eau.

29. Les travaux menés à l'avenir dans la région de la CESAO sur les statistiques de l'environnement et de l'eau devraient faire plus largement appel aux systèmes d'information géographique. Ces systèmes fournissent notamment des données sur l'occupation des sols et la couverture terrestre, la situation de l'environnement à petite échelle et les ressources en eau.

I. Statistiques de l'énergie

30. Les États membres de la CESAO ont participé à la révision du Manuel sur les statistiques de l'énergie, ouvrage issu de la collaboration de l'Agence internationale de l'énergie de l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'EUROSTAT qui a été traduit en arabe. Autre exemple de l'application d'une démarche coordonnée pour la collecte de données auprès des États membres, la CESAO contribue à la collecte de données sur les statistiques de l'énergie que dirigent conjointement ces deux organismes.

31. La CESAO exécutera bientôt un projet au titre du Compte pour le développement, qui visera à renforcer les capacités de collecte et d'établissement de statistiques et de bilans énergétiques, l'objectif étant de combler les lacunes liées aux statistiques environnementales dans la région, qui concernent l'harmonisation des mesures et l'exhaustivité des statistiques de l'énergie.

J. Mesure du développement

32. À sa neuvième session, en octobre 2010, le Comité de statistique de la CESAO a examiné un rapport intérimaire sur le suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement³. Il ressort de ce rapport que les États membres de la CESAO ont fait des progrès considérables pour ce qui est de rendre compte de leurs avancées sur la voie de la réalisation des objectifs. La disponibilité des données a en effet progressé d'environ 17 % depuis 2008. Il subsiste toutefois certaines insuffisances en la matière. Les données fournies par les sources nationales et internationales présentent d'importantes

³ Pour plus d'informations, voir E/ESCWA/SD/2010/IG.1/9.

divergences. En 2010, les valeurs enregistrées au niveau national pour un indicateur donné et une année donnée ne correspondaient exactement à celles qui figuraient dans la base de données de la Division de statistique de l'ONU pour le pays considéré que dans 15 % des cas – contre 18 % en 2008. Par ailleurs, 27 % des données en 2010 – contre 39 % en 2008 – étaient relativement concordantes (plus ou moins 10 %) selon les deux sources. On relevait en revanche des écarts importants (supérieurs à 10 %) dans 58 % des données en 2010 – contre 43 % en 2008. Le Comité de statistique a demandé à la Division de statistique de la CESAO de remédier à cette situation alarmante, de justifier les données provenant des statistiques officielles nationales et de coopérer avec d'autres organisations en vue de réduire les divergences.

33. La CESAO participe au Projet mondial « Mesurer le progrès des sociétés », et siège à son conseil d'administration. Parmi ses activités dans ce domaine, la CESAO a été représentée au troisième Forum mondial de l'OCDE sur les statistiques à Busan (République de Corée), du 27 au 30 octobre 2009, où elle a fait un exposé sur le rôle du suivi statistique en période de crise. En outre le secrétariat a apporté aux États membres remplissant les conditions requises une aide financière qui leur a permis de participer au Forum. La CESAO et l'OCDE procèdent actuellement à une collecte de fonds conjointe visant à réunir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Projet mondial à l'échelle de la région et, au cours du Forum, le Secrétaire exécutif de la CESAO et le Secrétaire général de l'OCDE ont signé un mémorandum d'accord concernant la coopération future des deux organisations en la matière.

34. La CESAO a contribué aux préparatifs de la première réunion du Comité directeur et d'un atelier sur le progrès des sociétés à Amman, les 3 et 4 octobre 2009. Elle a également organisé, en coopération avec l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le premier atelier des coordonnateurs sur la mesure du bien-être et du progrès des sociétés arabes à Beyrouth, du 1^{er} au 5 novembre 2010.

IV. Obstacles à la coordination des activités statistiques à l'échelle régionale

35. Les organisations régionales œuvrant en Asie occidentale n'ont pas toute la même conception de la région. Celle-ci peut aller de la notion géographique utilisée par l'ONU à celle de groupe des pays islamiques en passant par celle de région arabe. Certaines organisations emploient également le concept de « région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ». Les organisations régionales exerçant une activité statistique sont les suivantes : la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Ligue des États arabes et ses organismes spécialisés, l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques, la Banque islamique de développement et MEDSTAT (le Programme de coopération statistique régional euro-méditerranéen).

36. Pour des raisons de proximité géographique et culturelle, la CESAO coordonne ses activités statistiques pour les pays arabes avec la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU et son bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord.

37. Les organisations qui œuvrent au niveau mondial interviennent également dans la coordination et la coopération statistique à l'échelle régionale, à savoir : le Département des affaires économiques et sociales, et essentiellement la Division de statistique de l'ONU, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le siège et les bureaux régionaux des institutions spécialisées des Nations Unies.

38. La coordination des activités statistiques dans la région se heurte à des difficultés de plusieurs ordres. Tout d'abord, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs de la région chargés de la statistique officielle produisent des données cohérentes. Cette condition est importante pour instaurer la confiance dans la statistique officielle. Les bureaux nationaux de statistique d'Asie occidentale ont fait part à plusieurs reprises de leur préoccupation face au manque de coordination, qui alourdit la tâche que constitue la communication des renseignements, et aux importantes divergences des données diffusées par les diverses organisations internationales et régionales. Ils comptent notamment sur la CESAO pour diriger les efforts de coordination dans la région.

39. Il s'agit ensuite de renforcer les capacités statistiques. C'est essentiellement aux organisations susmentionnées qu'il incombe de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique. L'affectation de ressources n'est pas suffisante pour permettre à ces organisations de couvrir la totalité des besoins de connaissances spécialisées et de renforcement des capacités. La coopération en ce sens permettrait d'améliorer l'efficacité, en évitant les doubles emplois et comblant les lacunes existantes. Compte tenu de la situation linguistique, il paraît raisonnable d'envisager d'organiser des ateliers conjoints pour tous les pays arabes. À cet égard, la coopération entre la CESAO et la Ligue des États arabes est la base logique d'un mécanisme de coordination des activités statistiques dans la région.

40. Enfin, il serait bon que les organisations internationales et régionales aident les États membres à créer des mécanismes de coordination entre les départements statistiques des divers ministères et les bureaux centraux de statistique afin d'établir une source de données globale qui permette d'obtenir des résultats et des données statistiques exacts et cohérents. Autrement dit, les organisations internationales doivent respecter les Principes fondamentaux de la statistique officielle et le rôle des bureaux statistiques dans la coordination des statistiques officielles au niveau national, et éviter les raccourcis périlleux dans la collecte des données. La charge imposée par la communication des données et les incohérences dans la collecte de données réalisée par les organisations internationales constituent toujours un problème majeur dans la région.

V. Le renforcement des institutions statistiques officielles dans la région

41. Par sa résolution 283 (XXV), la CESAO engage les pays membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour produire des statistiques officielles de qualité permettant d'établir des comparaisons entre les pays, et notamment à appliquer les classifications, normes et concepts internationaux, à adopter et appliquer les Principes fondamentaux de la statistique officielle, à garantir la fiabilité, l'impartialité et l'indépendance des instituts de statistique et à améliorer la fiabilité des statistiques aux niveaux national, régional et international. Elle demande également aux pays membres d'achever l'élaboration de leurs stratégies nationales

de développement des statistiques et de les mettre en œuvre, conformément aux orientations définies dans le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21). Enfin, elle appelle à accorder une place plus grande aux organismes de statistique au sein de l'administration et à en renforcer les éléments structurels dans le cadre législatif et réglementaire.

42. Il ressort du suivi de l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle que la plupart des pays membres de la CESAO appliquent au moins six à huit de ces Principes, trois pays ayant signalé qu'ils les appliquaient tous⁴. Ce résultat est encourageant sachant que l'application des Principes fondamentaux dépend de nombreux paramètres externes aux systèmes de statistique.

43. Dix des 14 pays membres de la CESAO ont terminé de mettre au point leurs stratégies nationales de développement des statistiques et deux autres sont en train de les approuver. Ces stratégies peuvent être consultées sur le site Web de la CESAO (<http://www.escwa.un.org/>).

44. Le Comité de statistique de la CESAO a souligné l'importance des normes de diffusion des données établies par le Fonds monétaire international. La norme spéciale de diffusion des données est respectée par plusieurs pays membres de la CESAO, à savoir, le Bahreïn (29 août 2008), l'Iraq (15 décembre 2009), la Jordanie (28 janvier 2010) et les Émirats arabes unis (31 juillet 2008).

VI. Perspectives

45. Les futurs travaux de statistique dans la région de la CESAO devraient tendre au renforcement des systèmes nationaux de statistique. À sa neuvième session, en octobre 2010, le Comité de statistique de la CESAO a formulé les recommandations suivantes :

a) L'une des principales missions de la CESAO devrait être de fournir des connaissances spécialisées à ses pays membres par l'intermédiaire du personnel de sa division de statistique, de conseillers régionaux et de consultants. La Division de statistique de la Commission devrait créer une équipe chargée d'organiser la formation statistique et le suivi des demandes d'assistance technique;

b) Il faudrait établir des priorités en fonction des ressources disponibles. La CESAO devrait recenser et satisfaire les besoins les plus courants des systèmes nationaux de statistique;

c) La formation des formateurs devrait être une priorité, en ce qu'elle permettrait de garantir que les connaissances acquises à l'occasion de stages, séminaires et ateliers sont diffusées au sein des bureaux nationaux de statistique et ne sont pas perdues en cas de renouvellement du personnel;

d) La CESAO devrait recourir davantage aux nouvelles méthodes et techniques de production de statistiques, et notamment utiliser les registres d'état civil, les systèmes d'information géographique et les nouvelles technologies;

⁴ On trouvera de plus amples renseignements sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle en Asie occidentale sur la page de la bibliothèque virtuelle de la CESAO, à l'adresse suivante : www.escwa.un.org/divisions/scu/themes/main.asp?ID=6.

e) La CESAO devrait aider les pays membres à mettre en place et à renforcer leurs systèmes nationaux de statistique, et plus particulièrement à se doter de la législation et l'infrastructure voulues, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle;

f) La CESAO devrait mettre l'accent sur la production de statistiques dans les pays et les régions en conflit.

46. Les pays membres de la CESAO sont extrêmement préoccupés par la qualité des statistiques diffusées par les organisations internationales. En effet, celles-ci s'avèrent régulièrement très différentes de celles diffusées par les bureaux nationaux de statistique, pour des raisons qui ne sont pas toujours évidentes. De surcroît, les nombreux questionnaires de statistique envoyés par les organisations internationales imposent une lourde charge aux bureaux nationaux de statistique :

a) En ce qui concerne la collecte de données (destinées à ses publications), la CESAO devrait s'adresser directement aux pays membres, et les informations ainsi obtenues devraient être stockées et mises à la disposition d'autres utilisateurs (y compris d'autres organisations internationales) dans une banque de données gérée par ses soins;

b) La Division de statistique de la CESAO devrait mieux coordonner la collecte des données. Premièrement, elle devrait regrouper et coordonner toutes les demandes émanant de la Commission. Deuxièmement, lorsqu'elle envoie des questionnaires, la CESAO devrait toujours associer les bureaux nationaux de statistique, y compris lorsque les données demandées proviennent d'autres ministères ou organismes publics. Troisièmement, elle devrait activement promouvoir l'utilisation de questionnaires communs à la Commission et à d'autres organisations internationales (essentiellement celles du système des Nations Unies) afin de réduire la charge de travail des destinataires et d'améliorer la cohérence des demandes.

47. Les membres du Comité de statistique de la CESAO définissent actuellement les perspectives concernant les travaux statistiques qui seront entrepris dans la région au cours de la période de cinq ans allant jusqu'en 2016.

Propositions concernant le fonctionnement du Comité de statistique

48. Les principes suivants reflètent le fonctionnement actuel du Comité de statistique ainsi que plusieurs recommandations destinées à rendre les travaux statistiques de la CESAO plus systématiques et davantage axés sur des domaines généraux plutôt que sur des produits précis. Le Comité de statistique étudiera ces propositions plus avant dans le cadre de son examen :

a) Le Comité de statistique de la CESAO se réunit tous les deux ans, au mois d'octobre des années paires;

b) Le Bureau du Comité peut engager des consultations écrites avec les pays membres sur les questions qu'il estime importantes;

c) Le Groupe de travail du Comité de statistique se réunit tous les ans au mois de février, avant la session du Comité, principalement dans le but de coordonner la position régionale sur les questions que celui-ci doit examiner;

d) Des équipes ou groupes d'experts permanents garantiront la durabilité du renforcement des capacités en matière de statistiques. Ils seront chargés d'assurer le suivi du développement des domaines statistiques, tant au sein de la CESAO qu'au niveau mondial; de formuler des recommandations; et de donner des avis au Comité de statistique, au Bureau et au Groupe de travail.

49. Il faudrait créer quelques équipes ou groupes permanents qui seraient composés de membres des bureaux nationaux de statistique, d'un facilitateur nommé par la Division de statistique de la CESAO parmi les membres de son personnel, et éventuellement d'experts externes connaissant bien la question. Ces équipes suivront la situation dans leurs domaines respectifs, facilitant l'échange des connaissances et des expériences, veillant à maintenir des contacts avec des groupes mondiaux tels les groupes d'étude de la Division de statistique de l'ONU, et formulant des recommandations techniques au Comité de statistique et son Groupe de travail, par exemple sur l'adoption de positions communes devant la Commission de statistique de l'ONU, le contenu des programmes des ateliers et la gestion des informations sur les meilleures pratiques publiées sur le site Web.

50. La création et la dissolution de ces groupes devraient être soumises à l'approbation du Comité et du Bureau. Compte tenu de l'expérience faite par d'autres régions, il serait peut-être judicieux de ne créer des groupes que pour les principaux domaines afin d'en faciliter la gestion.

51. Le mandat de ces groupes devrait être clairement défini et régulièrement revu par le Comité. Au moment de la rédaction du présent rapport, la perspective statistique de la CESAO était toujours à l'étude. La liste définitive des groupes pourrait donc légèrement s'écarter de la proposition initiale, qui est la suivante :

- a) Comptabilité nationale (étant donné l'importance qu'elle revêt pour le domaine des statistiques, la mise en œuvre du système de comptabilité nationale mérite la création d'un groupe);
- b) Statistiques économiques, autres que sur la comptabilité nationale;
- c) Statistiques sociales, y compris les travaux du Groupe de travail chargé des recensements de la population et des logements;
- d) Statistiques sur l'emploi;
- e) Statistiques sur l'environnement, l'eau et l'énergie;
- f) Statistiques ventilées par sexe, y compris les travaux de l'Équipe spéciale sur les statistiques ventilées par sexe;
- g) Méthodes et techniques novatrices en matière de statistique, notamment l'utilisation des registres d'état civil et des systèmes d'information géographique.

VII. Mesures que la Commission de statistique est appelée à prendre

52. La Commission est invitée à :

- a) Examiner les difficultés rencontrées dans le développement de statistiques dans les domaines énumérés à la section III du présent document;

- b) Fournir des directives pour le renforcement de la coopération régionale en matière de statistiques, compte tenu des priorités définies à la section IV;
 - c) Formuler des observations sur les mesures prises par les pays d'Asie occidentale s'agissant de la production de statistiques officielles dans la région, évoquée à la section V;
 - d) Donner un avis sur les difficultés inhérentes à l'établissement, par les pays d'Asie occidentale, d'une stratégie régionale de développement des statistiques, et notamment sur les propositions formulées à la section VI;
 - e) Faire des propositions sur les activités des groupes de travail.
- _____